Docusign Envelope ID: 055DDC88-C92F-42CB-B745-6D497F11434C

ABCIS PYRENEES by autosphere

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 3 900 000 euros
Siège social : Route de Bayonne – 64140 BILLERE
RCS PAU 095 680 831
(ci-après la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 20 AVRIL 2026

La société GROUPE AUTOSPHERE, société par actions simplifiée à associé unique sise 39 Avenue d'Iéna– 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 348 616 145, représentée par son représentant légal, Monsieur Hervé MIRALLES,

Agissant en qualité d'associée unique (ci-après « l'Associée Unique ») de la Société,

<u>À pris les décisions suivantes relatives</u> :

- **À la nomination d'un Directeur Général,**
- **Aux pouvoirs à accorder pour l'accomplissement des formalités**.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique, décide de nommer, pour une durée illimitée, Madame Reïla YALAOUI, domiciliée professionnellement à l'adresse suivante : GROUPE AUTOSPHERE, 12 Boulevard René Descartes – 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU, en qualité de Directrice Générale de la Société, à compter du 13 avril 2026.

Conformément aux dispositions des statuts, la Directrice Générale assistera le Président dans ses fonctions et aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers. Elle dispose des mêmes pouvoirs que le Président et pourra agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts à l'Assemblée Générale.

Madame Reïla YALAOUI accepte les fonctions de Directrice Générale qui lui sont confiées et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Docusign Envelope ID: 055DDC88-C92F-42CB-B745-6D497F11434C

De tout ce que dessus, il a été dressé ultérieurement le présent procès-verbal qui a été signé électroniquement par l'Associée Unique et la nouvelle Directrice Générale.

L'Associée Unique
Pour la société GROUPE AUTOSPHERE
Monsieur Hervé MIRALLES
20 avril 2026 | 10:16 CEST

Hervé Miralles

Madame Reïla YALAOUI
« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »
20 avril 2026 | 11:29 CEST

Reïla YALAOUI